

Évaluation annuelle des résultats du plan de lutte de l'école contre la violence et l'intimidation

**École à L'Unisson** (027)

**DATE : 2018-06-19**

**Nombre de signalements : 141 / 294 en 16-17**

**Nombre de signalements d'intimidation : 15 / 4 en 16-17**

Rappel des défis et des objectifs priorités pour l'année scolaire 2017-2018

| Au regard des actions, des facteurs de protection de l'école<br>(à développer, consolider ou maintenir)   | Au regard des manifestations<br>(ex. : actes de violence, sentiment de sécurité)  |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Objectif 2017-2018 : diminuer le nombre de signalements en lien avec la violence et l'intimidation</li> <li>- Soutenir les intervenants de l'école dans le suivi de leurs interventions : les intervenants commencent et terminent leur intervention.</li> <li>- Réviser et compléter la matrice des comportements attendus.</li> <li>- Produire des plans de leçons en lien avec les comportements attendus.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Utiliser l'outil MÉMO afin de consigner les signalements.</li> <li>- S'assurer d'une intervention de niveau 2 pour un élève résistant à une intervention de niveau 1.</li> <li>- Mettre en place un protocole de type check-in / check-out.</li> </ul> |



## Mise en œuvre des moyens

Est-ce que les moyens identifiés ont été mis en place tels que planifiés pour : Les mesures de prévention :

Cour d'école :

-Assurer la surveillance des élèves dans chaque section de la cour avec un horaire établi :  
OUI  NON

-Réviser l'horaire des aires de jeux (prévoir une section pour l'animation d'activités) :  
OUI  NON

-Diffuser à tout le personnel concerné les règles de la cour d'école (jeux, sections, etc.) :  
OUI  NON

Poursuivre le prêt des jeux au dépôt par des élèves : OUI  NON

École :

-Présenter et afficher les attentes comportementales.

OUI  (à revoir) NON

-Utiliser le matériel pour le développement d'habiletés sociales.

OUI  NON

-Animer des activités d'habiletés sociales pour les groupes/clientèles ciblés et diffusion de cette information aux titulaires, aux spécialistes et au personnel du service de garde. :

OUI  (à revoir) NON

COMMENTAIRES : Horaire et aires de jeux dans la cour établis et connus par le personnel. Rappels de l'importance d'avoir un adulte pour l'aire de soccer en tout temps.

- Lors de la récréation du matin, il n'y a pas d'animation, mais de la supervision de jeux. À l'heure du dîner, une animation est faite au gymnase. À l'occasion, des animations sont faites dans la cour d'école ou au parc de la Loire.
- COMMENTAIRES : l'horaire est remis au personnel et présenté aux élèves en début d'année. L'horaire est à réviser en 2018-2019
- C'est plus rapide. Il y a un temps limité pour choisir un objet et un temps limité pour retourner l'objet. Bonne sélection d'élèves responsables.

Il y a également enseignement explicite de certaines règles. **Le comité Gestion des comportements présentera la nouvelle matrice des comportements attendus dès la rentrée. Un enseignement explicite de chacun des comportements sera fait par l'équipe-école à l'aide d'un horaire et de plans de leçons.**

Utilisation de livres et de matériel pédagogique par les TES en lien avec divers sujets.

**Animées par les éducatrices ou par l'AVSEC. Inclure le personnel du service de garde en 2018-2019.**

L'atelier touchant la loi sur les Jeunes contrevenants (par l'organisme Mesures Alternatives) n'a pas été vécu cette année.



|   |   |
|---|---|
| <p><b>Les modalités de signalement et de consignation : oui/non pourquoi?</b></p> <p>-Poursuivre l'utilisation des billets de communication avec les détails les faits, les interventions et les conséquences :</p> <p style="text-align: center;">OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/></p> <p>-Lorsque le billet de communication est en lien avec « bagarre, impolitesse envers un adulte, intimidation ou toute situation jugée grave », l'intervenant responsable doit le plus rapidement possible en aviser le titulaire ou la TES. : OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/></p> <p>- L'adulte mis au fait d'une situation à risque doit s'informer auprès de l'élève afin de recueillir l'information pertinente et précise la dite situation ; il démystifie s'il s'agit d'intimidation, de violence ou de conflit. L'information doit être transmise au titulaire ou la TES. : OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/></p> <p>-La TES informe la direction s'il s'agit d'intimidation ou de violence et inscrit les informations dans l'outil Mémo :</p> <p style="text-align: center;">OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/></p> <p>-Insérer au code de vie des éléments du plan de lutte. :</p> <p style="text-align: center;">OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/></p> | <p>COMMENTAIRES : Un billet de communication bien détaillé permet une meilleure communication et collaboration du parent. <b>L'utilisation du courriel et du téléphone est plus importante, cette année. À poursuivre en 2018-2019.</b></p> <p>COMMENTAIRES : bonne communication envers les membres du personnel. L'outil Mémo permet de générer des courriels entre les intervenants.</p> <p><i>En 2017-2018, l'utilisation de l'outil Mémo s'est faite sans grand problème.</i></p> <p><i>En 2018-2019, la procédure à suivre sera à améliorer (le rôle de chacun).</i></p> <p>Information ajoutée à l'agenda : tout acte de violence et/ou d'intimidation est interdit dans l'école. Les interventions et les sanctions prévues sont prescrites dans le plan de lutte de l'école, disponible sur le site internet de l'école. Elles sont ajustées en lien avec la gravité, l'intensité et le caractère répétitif des gestes. Des conséquences possibles sont énumérées.</p> |
| <p><b>Les mesures éducatives et de sanction oui/non pourquoi?</b></p> <p>- Note à l'agenda. : OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/></p> <p>- Billet de communication. : OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/></p> <p>- Communication directe ou appel téléphonique aux parents. : OUI <input checked="" type="checkbox"/><br/>NON <input type="checkbox"/></p> <p>- Rencontre avec les parents, l'élève, le personnel concerné et, au besoin, des partenaires externes. : OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/></p> <p>- Inscrire les faits, les interventions, les conséquences et les suivis dans Mémo : OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/></p>  | <p><b>Le billet de communication est utilisé pour des gestes sans gravité.</b></p> <p>COMMENTAIRES : Au besoin DPJ.</p>   |



- En situation de crise se référer au protocole. :

OUI  NON

**Les mesures de soutien : oui/non pourquoi?**

-Habiletés sociales pour les élèves concernés par la problématique (violence/intimidation). :

OUI  NON

-Sensibiliser les élèves à l'importance de dénoncer des actes de violence ou d'intimidation. :

OUI  NON

- Enseigner des stratégies pour éduquer les témoins et les victimes. :

OUI  NON

Plan d'intervention. : OUI  NON

À mettre en place

Témoin : offrir l'opportunité au témoin de verbaliser ses émotions, de valoriser ses actions, de développer son estime de soi.

Victime : écouter ce qu'il a à dire, l'informer qu'il n'est pas responsable de l'intimidation et qu'il ne le mérite pas.

- Informer la victime des interventions qui seront faites.
- Communiquer avec ses parents.
- Évaluer la détresse de l'élève, travailler l'estime de soi et l'affirmation de soi, le référer vers une personne-ressource de l'extérieur.

Auteur de l'acte : **Suspension interne possible**. Rencontrer l'auteur de l'acte, les élèves et le personnel concerné et au besoin, les parents ainsi que les partenaires externes.

COMMENTAIRES : Il devra être diffusé et affiché (pochette avec les instructions en lien avec l'évacuation et le confinement).

COMMENTAIRES : plusieurs interventions individuelles et de petits groupes avec les TES.

**Un horaire est à prévoir en 2018-2019.**

COMMENTAIRES : dans les interventions ponctuelles.

COMMENTAIRES : chaque situation est analysée selon les besoins. Plusieurs moyens sont mis en place, comme le plan d'intervention, la collaboration avec le parent et certains partenaires (DPJ, policier-éducateur).

**En 2018-2019, prévoir la création et l'utilisation de fiches de signalement.**



### L'impact des actions mises en place

| Chez le personnel   | Chez les élèves   | Dans nos relations avec les parents  | Dans nos relations avec les partenaires  |
|---|---|--|--|
| <p>Selon les besoins, des activités d'habiletés sociales, de littérature-jeunesse et des vidéos ont été présentés aux élèves. Le personnel fait des réinvestissements en classe.</p> <p>Assurer la continuité dans la compréhension de la différence dans le vocabulaire : violence, intimidation, dénonciation...</p> <p><b><i>L'information et les outils en lien avec la prévention de la violence et de l'intimidation sont connus mais appliqués différemment (à mieux diffuser et uniformiser).</i></b></p> | <p>Meilleure compréhension de la différence entre la violence et l'intimidation. Meilleurs suivis auprès des élèves.</p> <p>Sentiment d'appartenance plus grand.</p> <p>Dénonciation davantage présente. Des liens de confiance ont été créés élèves- membre du personnel.</p> <p><b><i>Augmentation de la violence et de l'intimidation cette année : à valider.</i></b></p> | <p>En général, il y a une bonne collaboration entre les parents et le personnel.</p> <p>On se doit de maintenir et de développer la confiance parents-école.</p> | <p>Malgré la réorganisation des services, bonne collaboration avec les divers partenaires (DPJ, policier-éducateur, CISSS...).</p> |



Commission scolaire  
de la Rivière-du-Nord

## Recommandations

- Enseignement explicite des comportements attendus à l'aide de plans de leçon.
- Développer des animations variées à l'heure du diner, en collaboration avec les partenaires communautaires.
- Réviser le protocole d'intervention en gestion de crise et le déposer dans la pochette avec les informations en lien avec l'évacuation et le confinement.
- **Réviser le code de vie de l'école et la progression graduée des interventions (consolidation)**
- **S'assurer d'une intervention de niveaux 2 ou 3 pour un élève dont la retenue n'est pas optimale (mauvais comportement).**
- **Consigner événements et interventions dans Mémo (consolidation)**
- Développer et diffuser les outils pour la gestion interne des cas difficiles.
- **Mettre en place un protocole de type « check-in /check-out » pour les élèves à risque (consolidation).**

L'évaluation du plan de lutte de l'école à l'Unisson a été approuvée par le Conseil d'Établissement le 19 juin 2018 (CÉ 18-06-45)

Charles Beauséjour, directeur